

# UD NORD

## AFR REDRESSEMENT JUDICIAIRE POUR LE DERNIER CONSTRUCTEUR DE WAGONS FRET EN FRANCE... PAGES 8 et 9



Page 8 et 9

Pages 4 et 5

**INFO  
LUTTES**

**C.E.S.E.R**

Page 11

**C43<sup>e</sup>**  
**Congrès**  
4-5-6 Décembre 2019  
**Dunkerque** Bât. L'Avenir





# ÉCLA ~ TS

ÉCHANGE COOPÉRATION LOISIRS  
ANIMATION ~ TOURISME SOCIAL

Un outil de la CGT d'aide aux collectivités (CE, associations)  
dans la réalisation de leurs œuvres sociales et plus encore.



**ENSEMBLE  
POUR LE DROIT  
AUX VACANCES  
AUX SORTIES  
ET AUX LOISIRS  
POUR TOUS !**

ÉCLA ~ TS est une association à but non-lucratif œuvrant  
dans la région des HAUTS-DE-FRANCE.

**POUR NOUS RENCONTRER**

03 20 05 10 12

[contact@ecla-ts.fr](mailto:contact@ecla-ts.fr)

[www.ecla-ts.fr](http://www.ecla-ts.fr)



ASSOCIATION ECLA ~ TS • VILLAGE CRÉATIF • 10 RUE DE LA CENSE • 59650 VILLENEUVE-D'ASCO  
03 20 05 10 12 • [WWW.ECLA-TS.FR](http://WWW.ECLA-TS.FR) • MEMBRE DU RESEAU ANCAV-TT • AGREMENT IM059100025



**Dominique BEN**  
Secrétaire adjoint  
Espace Revendicatif

Le service public, l'industrie, le commerce, la protection sociale, aucun de ces secteurs n'est épargné par la politique dévastatrice du gouvernement Philippe. Force est de constater que depuis le début de cette année, le pouvoir en place, tente de mener une guerre éclair contre l'emploi industriel, les services publics, le commerce, la protection sociale avec la volonté de lamener l'ensemble des conquies sociaux.

La peur du lendemain, l'inquiétude des travailleurs et de leur famille est grandissante. A cela s'ajoute la préoccupation des changements climatiques, du réchauffement de la planète. De nombreux politiques, économistes, surfent sur le sujet, culpabilisent les citoyens, sans pour autant proposer de solutions concrètes.

L'industrie, le transport, l'énergie sont nécessaires à la lutte contre le réchauffement climatique. L'industrie a un rôle moteur dans l'économie. Il nous faut reconquérir le développement industriel, répondant aux besoins de la population, en produisant autrement, en relocalisant des productions pour répondre aux enjeux sociaux et environnementaux.

L'ensemble des projets industriels portés par notre Union Départementale va dans ce sens comme pour la production de l'énergie. Le secteur transport est le premier émetteur en France de Gaz à effet de serre. Certes, il faut arrêter la politique du tout camion et favoriser le transport par le rail et le fluvial dans le cadre d'un report multi modal, mais il faut accompagner cette mesure par une politique d'aménagement des territoires et de transport en cohérence avec une politique industrielle régionale et nationale.

En cette fin de premier semestre, nous pouvons constater que la colère s'exprime de plus en plus dans le monde du travail, se transforme en luttes. Certaines sont gagnantes, mais pour faire reculer le capital et ses serviteurs, il nous faut les faire converger. C'est ce que porte notre secrétaire général, Jean Paul, pour que notre confédération s'inscrive dans cette démarche.

Nous arrivons à la période des vacances, mais il ne faudra pas nous démobiliser, car cette période est, pour l'adversaire de classe, propice pour porter des mauvais coups aux travailleurs !

Pour que nous restions mobilisés pendant cette phase estivale, des Journées d'été, déploiements sont programmés dans les territoires par l'Union Départementale des syndicats CGT du Nord.

Bon congés à toutes et à tous. On ne lâche rien !

## SOMMAIRE

<b>Edito</b>	<b>Page 3</b>
<b>Info luttes</b>	<b>Pages 4—5</b>
<b>Hommages</b>	<b>Page 6</b>
<b>Espace revendicatif</b>	<b>Page 7</b>
<b>Dossier: A.F.R</b>	<b>Pages 8 - 9</b>
<b>INDECOSA-CGT</b>	<b>Page 10</b>
<b>C.E.S.E.R</b>	<b>Page 11</b>
<b>I.R.H.S</b>	<b>Page 12</b>
<b>U.S.R</b>	<b>Page 13</b>
<b>Culture</b>	<b>Page 14</b>
<b>Agenda</b>	<b>Page 15</b>

## ADREXO

**Jeudi 13 juin, une quarantaine de salariés ADREXO Tourcoing se sont mobilisés à l'appel de la CGT.**



Comme dans tous les centres d'ADREXO, les salariés en ont assez de travailler dans des mauvaises conditions de travail dignes d'un autre siècle et de subir les pressions de leur direction.

A Tourcoing, le manque de respect et l'injustice sont monnaie courante et le harcèlement pratiqué par le responsable du centre est inacceptable et doit cesser !

Les salariés réclament uniquement de pouvoir travailler dans de bonnes conditions avec des équipements en bon état ce qui n'est pas le cas aujourd'hui ! Pas de saoches, chariots en très mauvais état, pas d'équipement réglementaire, et pourtant le code du travail est clair sur

ce sujet :

**« L'Employeur a pour obligation de fournir les Équipements de Protection Individuelle gratuitement à tous ses employés »**

De plus, la badgeuse mise en place par Adrexo qui doit enregistrer le temps de travail des distributeurs et les rémunérer sur cette base reste la principale cause de mobilisation des salariés.

En effet sous la pression du responsable du centre, les distributeurs sont obligés en fin de distribution, de signer un document dans lequel ils renoncent au temps réel enregistré par la badgeuse et doivent, par la force, accepter le temps repère qui est bien en deçà du temps réel de travail.

Cet outil ne sert en fait à ADREXO qu'à fliquer les distributeurs et donc à ne pas payer le temps réel de leurs heures de travail.

Ce jeudi 13 juin, les salariés de Tourcoing ont démontré toute leur détermination et leur solidarité et, avec toutes les organisations de la CGT rassemblées devant le centre ADREXO - UD, UL, Syndicat local Métropole Nord ainsi que la FILPAC-CGT. et son collectif national ADREXO, se déclarent résolus à continuer et à intensifier la lutte pour obtenir le respect des salariés et améliorer leurs conditions de travail et de rémunération.

## DAVIGEL-SYSCO



**Durant 3 semaines, les salariés de DAVIGEL/SYSKO de Lomme, étaient en grève, à l'appel de la CGT, comme leurs collègues des villes de Lagny Le Sec, Corbas, Nice, Bondoufle, Saint Aunès, Rungis...**

Ils se sont opposés à la dégradation de leurs conditions de travail et à la volonté du groupe de revenir sur leurs conquêtes salariales et sociales : diminution des primes, des paniers repas et autres douceurs du même genre.

Malgré une lutte exemplaire, le groupe est resté sourd aux revendications des salariés, laissant les directions de chaque site régler le conflit à sa manière.

A Lomme, le directeur a tenté de rencontrer individuellement les salariés qui ont tous refusé par la voix de leur délégué CGT Abdelkrim.

23 des livraisons sur 25 prévues n'ont pas été effectuées. Les camionnettes sont restées à quai.

Des négociations se sont ouvertes le 26 juin.

A ce jour une organisation syndicale (F.O) a signé contre l'avis des salariés l'accord temps de travail (37h).

Conscient de l'intérêt de s'organiser pour gagner, plusieurs salariés, ouvriers et maitrises, ont décidé de rejoindre la CGT.

## AFPA

# La lutte paye !



**Première victoire pour la CGT** dans le combat contre la destruction de l'AFPA et pour la préservation des services publics de l'emploi et de la formation professionnelle et pour le maintien des formations qualifiantes au service de chaque citoyen.

L'AFPA (Agence nationale pour la Formation Professionnelle des Adultes), représentée par maître RILOV avocat de l'IC-CHSCT, vient d'obtenir la suspension de la mise en œuvre du projet de réorganisation de l'AFPA par le TGI de Bobigny.

**Le 27 juin 2019 est une date historique pour les salariés de l'AFPA.**

Une décision de justice oblige enfin leur direction à prendre en compte leur travail, leurs conditions de travail et leur santé.

**La CGT AFPA attend de la direction générale de l'AFPA qu'elle respecte strictement les termes de la décision rendue en suspendant la mise en œuvre du projet de réorganisation.**

A défaut, elles engageront les procédures qu'elles estimeront utiles.

### Pour rappel

Dans sa motion du 22 janvier 2019, votée à l'unanimité des 132 élus, l'Instance de Coordination des CHSCT (IC-CHSCT) a décidé de saisir la justice afin de faire suspendre la mise en œuvre du projet de nouvelle organisation jusqu'à ce que l'employeur ait pris les

mesures appropriées pour garantir la santé et la sécurité au travail des salariés, la direction ayant refusé de présenter son plan de prévention des risques liés à la nouvelle organisation projetée dans le cadre du PSE aux membres de l'IC-CHSCT. L'audience s'est tenue le 23 mai au TGI de Bobigny, et l'ordonnance de référé a été rendue ce jour, 27 juin 2019.

### Les grandes lignes du projet de réorganisation et de licenciements économiques.

Le projet de réorganisation n'a qu'un seul objectif, dégager des marges financières pour soi-disant assurer le redressement de l'AFPA suite au désengagement de l'Etat du financement des missions de formation professionnelle, et principalement de la formation à destination des demandeurs d'emplois.

L'AFPA supprime plus de 1 500 postes, en premier lieu des postes de formateurs (près de 700 postes supprimés), en modifie 450 autres (visant à augmenter la charge de travail des personnels des fonctions supports) et crée 600 postes (dont des postes de formateurs débutants...).

Les suppressions de postes n'obéissent à aucune stratégie économique.

Elles ne suivent qu'une seule logique, celle de la décimation, chaque centre de formation payant son tribut en sacrifiant plusieurs salariés.

**34** centres seront même fermés, tous les postes étant supprimés.

L'organisation des centres en trois pôles, dont un pôle accompagnement, signe la disparition de la mission de formation de l'AFPA qui cède la place à l'insertion sociale de divers publics en difficulté.

### L'analyse de la CGT AFPA .

Le projet de réorganisation de la Directrice Générale ne résoudra en rien les problèmes économiques, et n'offre aucune perspective pour l'avenir.

Un Plan de Départ Volontaire ouvert à tous les salariés en capacité de partir en retraite, en pré-retraite, ou ayant un emploi à l'extérieur, est une source de désorganisation supplémentaire et d'affaiblissement opérationnel qui se révélera très délétère.

Pire, l'Etat met 126 M€ dans un plan de départs en pré-retraite et rien, absolument rien pour ceux qui restent et qui devront demain assumer les tâches et activités des partants.

La Directrice Générale a réussi à créer une fracture entre les salariés, et entre les OS, son dialogue social « *mature et transparent* » se nourrit en fait de duplicité, compromissions et vénalité.

Avec un plan de départ volontaire ouvert à tous, la direction générale crée délibérément le chaos.

## Jean Marie CZAPRAGA



**Jean Marie** commence sa vie de travailleur actif dans les ateliers de ce l'on appelle alors « La Franco Belge » à Merville.

Plus tard il entrera à la SNCF comme agent de conduite au dépôt de Lille Délivrance et adhérera à la CGT en 1971.

La justesse de son analyse, le bien-fondé de son argumentation, la pugnacité qu'il déploie lui font gagner la

place qui lui revient dans le fonctionnement de la CGT.

La reconnaissance de ses compagnons de travail l'amènera à assurer la responsabilité de secrétaire régional des agents de conduite puis de secrétaire régional des cheminots du Nord/Pas de Calais.

C'est naturellement, que sa réflexion s'affinant, il militera dans l'activité interprofessionnelle jusqu'à en devenir le secrétaire régional CGT.

Le moment d'une retraite bien méritée approchant, il évoque des envies de Bretagne qu'il n'a pas eu l'occasion de concrétiser.

Il soutiendra également activement l'Orphelinat National des Chemins de fer, création, en 1904, de la Fédération CGT des cheminots pour venir en aide aux enfants des cheminots décédés.

Sans être exhaustif sur le parcours militant de Jean Marie, il nous faut citer son implication dans l'Institut d'Histoire Sociale de la CGT, convaincu qu'il est, que la connaissance du passé aide à comprendre le présent et appréhender l'avenir.

En nous quittant, Jean Marie laisse à sa famille, ses amis, ses camarades de travail et de syndicat le souvenir d'un homme bon, droit, respectueux de tous et désireux d'une grande justice sociale.

## Lionel GARBE



**Lionel** vient de nous quitter.

La CGT, ses militants perdent un camarade à qui nous tenons rendre hommage, en ces circonstances douloureuses.

A cet homme qui a consacré son énergie pour la dignité et l'avenir de l'homme.

C'est un hommage profond et sincère qui ne surprendra pas celles et ceux qui ont côtoyé Lionel.

Son engagement dans l'action syndicale pour la défense des travailleurs, a occupé une place importante tout au long de sa vie.

Lionel était salarié de la Fonction Publique, il travaillait à l'INSEE.

Rapidement il a su gagner la confiance de ses collègues de travail et de ses camarades de la CGT qui lui ont confié la première responsabilité de la section syndicale CGT INSEE.

Il a également présidé pendant de nombreuses années, la mutuelle nationale des agents de l'INSEE.

S'il avait su gagner la confiance de ses camarades de l'INSEE, il a su acquérir aussi rapidement, celle de ses camarades de l'Union Locale de Lille, des deux Unions Départementales du Nord et du Pas de Calais, en se faisant élire au Bureau du Comité Régional CGT.

En plus du mandat de secrétaire à la politique financière qui lui avait été confié, il a assumé également la responsabilité de la politique des Transports, membre très actif du secteur politique industrielle, de décembre 2003 à octobre 2013, il est devenu membre du CESER Nord/Pas-de-Calais,

Lionel savait être critique, très critique, mais dans le sens le plus noble qu'il soit et toujours dans une démarche de respect, de fraternité, dans le seul objectif de faire en sorte que nos combats soient victorieux.

La CGT, ses organisations, ses militantes et militants garderont le souvenir d'un homme rigoureux, épris de liberté et de justice, toujours disponible pour les accompagner et les soutenir dans leurs luttes émancipatrices.

## La VRAIE Info sur les chiffres du chômage

**C'est essentiellement la machine à «Radier à tour de bras», mise en application par décret en début d'année, qui fait baisser le nombre de chômeurs en catégorie A et non en B et C, sans compter l'explosion du nombre de travailleurs en situation d'intérim.**

*C'est à grands renforts d'annonces que les médias nationaux et régionaux nous annoncent avec satisfaction que la politique de Macron et d'Edouard Philippe est bonne pour l'emploi, comme celle de Xavier Bertrand pour les Hauts de France.*

Un chômeur sur 5 est sorti parce qu'il vient de trouver un travail.

Pour la majorité d'entre eux la sortie des listes par Pôle Emploi s'est faite par radiation ou à défaut d'actualisation et 10% sont entrés en formation dégonflant ainsi les chiffres du chômage.

A cela s'ajoute un taux de 5% de chômeurs de longue durée. Près de la moitié du total des privés d'emploi l'est depuis plus d'un an !

A l'échelle de la région, le taux de chômage atteint les 11,1%. Soit une baisse de 1,1 point sur l'ensemble de l'année. L'étude précise que la baisse "porte essentiellement sur le dernier trimestre de l'année, avec - 0,8 point".

Le taux de chômage des Hauts-de-France reste le plus élevé des régions de France hexagonale, devant l'Occitanie (10,5%) et la région Provence-Alpes-Côte d'Azur (10,4%) et bien au-dessus de la moyenne nationale qui est de 8,8 % (+2,3% pour la région et 2,8% pour le Département du Nord)

Au niveau départemental, le Nord (5,4%) et la Somme (4,2%) sont en forte augmentation du nombre d'inscrits à Pôle emploi". L'Oise (+2,7%) et le Pas-de-Calais (+2,6%).

### Coup de projecteur :

Au premier trimestre 2019, la France compte 3 391 900 en catégorie A (sans emploi) et 2 211 500 en activité réduite (catégories B et C). Si le nombre de chômeurs en catégorie A a baissé depuis le troisième trimestre 2018, les catégories B (activité réduite courte) et C (activité réduite longue) sont en augmentation (respectivement de + 0,6% et +1,2%).

### Taux de chômage par département:

Pour le département du Nord, le taux est de 11,6 %. Pour le département de l'Aisne, le taux est de 12,2 %. Pour celui de l'Oise, il est de 8,7 %. Concernant le département du Pas-de-Calais, le taux est de 10,8 %. Enfin, celui de la Somme est de 10,7 %.

### Taux de chômage par bassin d'emplois :

Cambrai : 11,6% (-0,2) ; Douai : 12,3% (-0,5) ; Dunkerque : 11,% (-0,3) ; Flandres-Lys : 6,8% (-0,2) ; Lille : 9,5% (-0,3) ; Maubeuge : 14,6% (-0,5) ; Roubaix-Tourcoing : 13,2% (-0,5) ; Valenciennes : 14,5% (-0,4). Il s'agit de la baisse trimestrielle.

### Le travail Intérimaire explose dans le département du Nord :

Fin février 2019 le Nord a connu une évolution trimestrielle du travail intérimaire de 1,8% et annuelle de 4,6%.

Dans la Région Hauts de France , sont comptabilisés fin février 2019, 74 300 intérimaires, ce qui représente une hausse mensuelle de 2,8 % et une hausse annuelle de 2,3 %.

Pour le département du Nord, nous totalisons 34 060 équivalents temps plein de travail intérimaire, soit une augmentation de 100 pour l'agriculture, 14 066 pour l'industrie, 6 047 pour la construction et, 13 847 pour le tertiaire.

**Agriculture: évolution mensuelle de +6,4% et annuelle de +9,5%**

**Industrie: évolution mensuelle de +0,9% et annuelle de +6,8%**

**Construction: évolution mensuelle de +2,4% et annuelle de +15,8%**

**Tertiaire: évolution mensuelle de +2,4% et annuelle de -1,5%**

### Nombre de demandeurs d'emploi dans le Département du Nord

4e trimestre 2017	3e trimestre 2018	4e trimestre 2018	Evolution trimestrielle	Evolution annuelle
273 840	275 660	273 660	- 0.7%	- 0.1%

## A.F.R./TITAGARH



**La dernière entreprise Française de construction de wagons spéciaux pour le fret ferroviaire est en redressement judiciaire.**

**120 salariés sont menacés de licenciement.**

Titagarh Wagons AFR (Arbel Fauvet Rail) Douai est la dernière entreprise de construction de wagons spéciaux pour le fret qui compte de nombreux atouts comme, son propre bureau d'études avec un pôle de recherche et de développement à la pointe, mais également dépositaire de plusieurs brevets et développe des concepts innovants, dont un bogie moins bruyant, répondant aux normes des spécifications techniques d'interopérabilité (STI), mais aussi des wagons sécurisés (pour le transport de matières dangereuses) ou poly-articulés capable de transporter 35% en plus de matière sur une même longueur.

En 2004, AFR rencontre de grosses difficultés, puis en 2007 et en 2009, où la trésorerie de l'entreprise enregistre un déficit de 80 millions d'euros, alors que le carnet de commande est plein.

En 2009, Pascal Varin, homme d'affaires français, s'était

associé au groupe indien Titagarh (multinationale) pour reprendre et relancer l'entreprise qui s'appelle aujourd'hui, Titagarh Wagons AFR.

A ce jour, depuis 2004, l'entreprise aura bénéficié de près de 20 millions d'euros d'aides publiques ou d'exonérations accordées par l'ETAT, la Région et Douais Agglo, sans aucune contrepartie.

Comme en 2009, alors que le carnet de commande est plein, Titagarh Wagons AFR a été placé en redressement judiciaire par le tribunal de commerce de Paris, le 11 juin dernier.

Comme en 2009 la trésorerie accuserait un déficit, mais qui n'est que de 5 millions d'euros, c'est-à-dire 16 fois moins important que le précédent.

Comme pour Général Electric, nous avons appris les difficultés rencontrées par le constructeur ferroviaire Titagarh Wagons AFR, une fois les élections européennes passées !

Comment concevoir que Titagarh Wagons AFR serait toujours en attente du versement d'un acompte de 5 millions d'euros correspondant à la construction de deux cents wagons à partir de 2020, conformément à l'accord signé entre différents acteurs qui sont, la direction, le client principal ERMEWA (filiale SNCF), la Région et la CAD (communauté d'agglomération du Douaisis) ?

Force est de constater, que la politique de fret menée par les gouvernements successifs, avalisée par le fait que la SNCF veut imposer, le choix d'abandonner le wagon isolé, les fermetures de sites, les suppressions de milliers d'emplois cheminots auront des conséquences désastreuses pour l'environnement et rangent le Grenelle de l'environnement, les différentes CAP 21, 22, 23 et 24, au grenier des engagements « oubliés ».

Et pourtant il devient urgent de réduire les émissions de gaz à effet de serre en diminuant, de façon drastique, le transport routier pour développer le report multimodal avec le fluvial et le rail. Les besoins en matière de construction ferroviaire et de déconstruction seront alors énormes.







## Les propositions de l'Union Départementale des syndicats CGT du Nord:

L'état, la région, Douaisis Agglo, doivent tirer les enseignements de l'inefficacité de leurs précédentes interventions financières pour que ce fleuron national de la construction ferroviaire, poursuive son activité industrielle durablement en développant l'emploi industriel.

Ils doivent intervenir de concert pour sauver les emplois industriels à Titagarh Wagons AFR Douai, garantir notre indépendance industrielle dans le domaine de la construction des wagons de fret et contrairement à 2010, agir pour que les brevets, uniques au monde, restent à Douai et pas simplement pour un engagement de 5 ou 6 ans !

Lors des Etats Généraux décentralisés de l'Industrie qui se sont déroulés à Lille, notre délégation avait rappelé que le Nord-Pas-de-Calais est la première région industrielle ferroviaire française avec 30 % de l'activité nationale, trois constructeurs (Alstom, Bombardier, Arbel Fauvet Rail), 150 équipementiers, des centaines de fournisseurs et sous-traitants, 10.000 emplois...

Dans le contexte très dur pour la filière, nous avons avancé la proposition de **constitution d'un pôle industriel ferroviaire, national ou régional, du fret.**

Pôle qui proposerait « une offre globale dans l'étude, la construction ferroviaire, la maintenance de tous types de wagons (citernes, containers, trémies pour céréales et agrégats ...) ». Et dont les entreprises partenaires auraient vocation à devenir ou redevenir des sous-

traitants de la fabrication du matériel pour l'activité ferroviaire « voyageurs ». Alstom et Bombardier devant être d'ailleurs sollicités dans cette perspective.

## Comme pour ASCOVAL, l'avenir du constructeur ferroviaire AFR est dans le Nord.

Le risque de disparition de ce fleuron industriel avec ses brevets ne relève pas de l'utopie.

Les menaces de délocalisation de la construction ferroviaire dans les pays dont la main d'œuvre est à faible coût sont bien réelles.

A l'heure où nous écrivons cet article, nous ne savons pas ce que décidera le tribunal de commerce dont l'audience se déroule le 2 juillet prochain au tribunal de Paris, mais eu égard aux enjeux, l'Etat, la Région et Douaisis Agglo doivent cesser de distribuer l'argent public sans contrepartie et agir de concert pour entrer, à minima dans le capital de l'entreprise avec une minorité de blocage, sinon, réfléchir à la nationalisation de cette dernière entreprise ferroviaire Française en accordant de nouveaux droits d'interventions pour les salariés, sur les choix stratégiques.

***l'Union Départementale des syndicats CGT du Nord apporte tout son soutien aux salariés d'AFR dans leur lutte pour l'emploi et l'environnement.***

## Le capitalisme vert ne répondra pas aux enjeux climatiques

**On peut l'affirmer : le capitalisme vert ne répondra pas aux enjeux climatiques et à l'accès à l'énergie pour tous ! Il faut sortir l'énergie de la loi du marché !**



Le rapport de l'AIE publié le 14 mai dernier montre que les investissements mondiaux dans l'énergie sont en décalage avec les objectifs de la COP 21 et les recommandations du GIEC.

Le constat est accablant : les investissements dans les énergies carbonées (gaz et pétrole) sont à la hausse tandis que ceux dans les énergies bas carbone stagnent. Les investissements mondiaux dans l'énergie se sont stabilisés en 2018 à environ 1 800 milliards de dollars après trois années consécutives de déclin. Les investissements dans les sources bas carbone ne représentent qu'un tiers du capital investi selon ce rapport.

Pour l'Agence, un doublement des investissements dans le nucléaire, ainsi que dans les énergies renouvelables, est indispensable pour atteindre les objectifs ambitieux fixés par l'Accord de Paris sur le climat. L'action des États reste centrale dans la lutte contre le changement climatique et l'accès à l'énergie pour tous.

Le rapport de l'AIE montre la nécessité d'avoir des politiques publiques de l'énergie et démontre la nécessité d'investissement à long terme.

Par contre, ce rapport n'aborde pas la libéralisation du marché. Il ne remet aucunement en cause les privatisations, qui ne sont que des stratégies organisées par les multinationales plus préoccupées par le retour rapide sur investissement et la rémunération des actionnaires que par les enjeux climatiques et de l'accès à l'énergie pour tous.

Dans le même temps, le rapport du GIEC publié le 8 octobre 2018, rappelle que pour maintenir le réchauffement planétaire en dessous de 1,5°C, il y a nécessité d'avoir un recours plus fort de la production.

Les experts du GIEC estiment en effet que le réchauffement global à 1,5°C sera atteint plus tôt que prévu,

entre 2030 et 2052. Concrètement, le GIEC a fait deux analyses différentes. La première consiste dans la formulation de 4 scénarios permettant de limiter la hausse globale de la température à 1,5°C à l'horizon 2100. La seconde analyse repose sur une revue des 85 scénarios scientifiques identifiés par le GIEC qui permettent d'arriver à cet objectif. Tous les scénarios du GIEC nécessitent plus de nucléaire.

Le GIEC précise, au regard de son analyse qu'« il existe de grandes différences de puissance nucléaire entre les modèles et selon les scénarios. L'une des raisons de cette variation est que le déploiement futur de l'énergie nucléaire peut être limité par des préférences sociétales assumées dans les formulations des scénarios. ».

Dans son rapport, le GIEC (comme l'AIE) montre la nécessité d'investissements importants et dans un temps long dans les énergies bas carbone ce qui apparaît en contradiction avec la loi du marché de la concurrence libre et non faussée.

Ces deux rapports montrent aussi l'inefficacité du développement des énergies renouvelables (éolien et solaire) dans le cadre de la libéralisation du marché et sans de réelles politiques publiques.

Alors, si nous voulons répondre aux enjeux climatiques et l'accès à l'énergie pour tous, il est urgent, comme le réclame, notre ONG « Droit à l'Énergie SOS FUTUR » de :

- Faire reconnaître l'accès à l'énergie comme un besoin essentiel
- Organiser l'accès à l'énergie sur le plan international, mettre en place une gouvernance pour la sécurité énergétique et les approvisionnements en ressources fossiles respectueuse des peuples, de leur sous-sol et leur environnement,
- Valoriser et favoriser l'utilisation des sources d'énergies renouvelables et toutes les énergies bas carbone comme celle du nucléaire,
- Mettre en place une réflexion sur l'efficacité énergétique et décider des ressources correspondantes, décider de la mise en place d'une journée mondiale de l'accès à l'énergie durable pour tous, créer un fonds de développement pour l'accès à l'énergie (infrastructures, formation, recensement) permettant de lancer des projets structurants dans les pays en développement en partenariat constant avec la société civile,
- Favoriser les transferts technologiques permettant une organisation du secteur énergétique (moyens de production, système d'exploitation),
- Promouvoir une politique de recherche et son financement associé en vue de satisfaire les besoins énergétiques et de réduire l'empreinte écologique,
- Faire inscrire dans la constitution de chaque nation le droit à l'énergie comme un droit fondamental de l'être humain,
- Sortir l'énergie des logiques du marché et développer les services publics.

## Mobilités sociales: La lutte de classes est une réalité

Mesurer la variation dans la position sociale d'un individu par rapport à son ascendance (parents, grands-parents) dans la hiérarchie des revenus ou de l'éducation, c'est mesurer les rapports entre classes sociales.

Dans tous les pays dits « développés », l'origine sociale a un impact significatif sur les revenus et le niveau d'éducation des individus.

Plusieurs études démontrent que la mobilité intergénérationnelle a baissé significativement ces dernières années, que l'origine sociale a un poids négatif croissant. Les membres du CESER ont pu le constater lors de l'audition d'universitaires le 14 mai dernier.

L'impact de l'origine sociale diffère fortement selon les pays. Il est établi que les pays les plus inégalitaires pour les revenus et l'éducation sont dans l'ordre le Royaume-Uni, les Etats-Unis ... et la France !

En matière d'éducation, l'indicateur PISA (*Programme international pour le suivi des acquis des élèves*) révèle que le milieu socio-économique explique 20 % de la réussite en France, contre 13 % pour la moyenne des pays de l'OCDE (la France est 33ème sur 36 !).

Si en France le coût des études n'est, en principe, pas parmi les plus élevés grâce à « l'Etat providence » hérité du CNR, les classes aisées ont un fort recours aux dépenses de soutien scolaire.

Seule grande explication plausible, les politiques désastreuses mises en œuvre et caractérisées notamment par :

- La faiblesse des dépenses d'éducation primaire (18,4% du PIB contre 22,4% en moyenne pour les pays de l'OCDE),
- Un système d'éducation supérieure très élitiste (fondé sur les « Grandes écoles », chasses gardées des 4% des enfants des classes supérieures aux plus hauts revenus),
- Une formation professionnelle orientée vers l'employabilité immédiate, et sans véritable reconnaissance des qualifications acquises par les travailleurs, accentuée par la réforme en cours.

Tout particulièrement en France, la prime au milieu socio-économique familial par rapport aux aptitudes personnelles est déterminante et s'accroît. Les fortes différences de qualification au niveau des parents amplifient l'impact socio-culturel familial au détriment des aptitudes des enfants. En outre ces inégalités sociales sont entretenues par la puissance publique : son financement moyen par étudiant est double pour les « Grandes écoles » (souvent privées) par rapport aux universités publiques.

Ainsi les enfants de personnes sans diplômes ont une probabilité de 31,10% d'être sans diplômes, alors que les enfants de diplômés du supérieur ont 40,21% de chances d'obtenir un diplôme du supérieur de troisième cycle.

De même les enfants d'ouvriers n'ont en réalité que 7,82% de chances de devenir cadre, 14,16% pour ceux d'employés, alors que les enfants de cadres en ont 46,95% (source : enquête Formations, Qualifications Professionnelles de l'INSEE).

Lorsque la position sociale des enfants est essentiellement liée à celle des parents, la place des individus dans

la société est prédéterminée et dépend du niveau d'éducation, de revenu et de richesse de la famille dont ils sont issus. Une société dans laquelle les statuts sociaux sont prédéterminés, rigides et quasi-définitifs, c'est une société de l'immobilité sociale. Les derniers dispositifs gouvernementaux mis en place, tels que « ParcoursSup », aggravent significativement cette situation.

**LES STATUTS SOCIAUX SONT DE FAIT « ASSIGNÉS » PAR LES CLASSES DIRIGEANTES : C'EST L'UNE DES FACETTES DÉTERMINANTES DE LA LUTTE DES CLASSES !**



**En région Hauts-de-France**, les inégalités sociales, et donc les inégalités en matière de mobilité sociale ascendante, sont encore plus fortes que pour le reste du pays :

- Part des peu ou pas diplômés dans la population non scolarisée de plus de 15 ans : +5,2%.
- Part des diplômés de l'enseignement supérieur dans la population non scolarisée de plus de 15 ans : -5%.
- Taux de diplômés : -4,8%.
- Taux régional de mobilité sociale ascendante inférieur de 5%.
- Taux de mobilité sociale descendante supérieur de 1,5% (le « déclassement social »).
- Espérance de vie : -1 ans et 9 mois pour les femmes, - 2 ans et 5 mois pour les hommes.
- Richesses créées par habitant : au dernier rang des régions.
- Taux de chômage régional supérieur à la moyenne nationale.
- Deuxième région la plus pauvre de France.

## Pour conserver notre mémoire, sauvons nos archives syndicales

**Les archives, une responsabilité pour l'avenir devenue un enjeu politique majeur. Une organisation qui ne conserve pas ses archives est vouée à l'amnésie. Les archives constituent le matériau indispensable pour écrire l'Histoire et la transmettre à la mémoire collective. Sans archives, pas d'histoire ! Sans histoire, pas d'avenir !**

### Archiver, pour quoi faire ?

- Organiser la gestion des documents et disposer en permanence des informations utiles afin d'être plus efficace et de gagner du temps dans la gestion courante.
- Pour constituer des traces fiables de l'activité syndicale. Conserver à des fins de preuve.
- Sauvegarder la mémoire

### Les archives, qu'est-ce que c'est ?

Des documents écrits papier et informatiques (tracts, notes, rapports, PV de réunions, etc.) ; des documents visuels (films, photos, affiches, etc.) ; des documents sonores (cassettes, disques, CD, etc.) ; les banderoles, drapeaux, badges et autocollants ainsi que d'autres matériels produits pour des actions syndicales.

### Archiver, ce n'est pas tout conserver ou tout jeter ! C'est savoir trier à bon escient.

Le principe à la CGT : chaque structure de la CGT est responsable de la conservation et du classement des archives qu'elle produit.

Il n'est donc pas utile de conserver indéfiniment les documents produits par d'autres structures (confédération, fédérations, etc.). Par contre, les dossiers de travail produits par ton organisation sont à conserver précieusement.

### L'IRHS CGT 59/62 peut vous conseiller ponctuellement dans vos démarches d'archivage.

## Martha Desrumaux s'expose à Comines



A l'occasion du congrès de la CGT FAPT, Jacques Vermersch et Auguste Parent, référents archives à l'UL de Comines, présents au stand de l'IRHS pour présenter leur ouvrage « **Esquisse d'une histoire de l'union locale CGT de Comines** » : un travail remarquable de recherche et de valorisation des archives.



## Histoire d'une lutte gagnante: les 1615 jours des Arjos à Wizernes

**En avril 2014, le groupe Sequana annonce la restructuration des divisions graphiques et papiers de création d'Arjowiggins. Son usine de Wizernes qui perd de l'argent doit fermer en juin 2015.**

Trois cent sept salariés se retrouvent dans l'incertitude. Les syndicats de salariés d'Arjowiggins entrent en résistance. Les salariés ont multiplié les manifestations aux portes de l'usine et dans l'Audomarois.

**50 mois de combativité dont 36 d'occupation !**

Les militants du syndicat CGT Arjowiggins Wizernes ont maintenu une pression constante pour que leur papèterie redémarre. Face à cette opposition forte de la CGT, « Monseigneur Lebard », le PDG du groupe Sequana/Arjowiggins a décidé de lâcher la papèterie à un repreneur. Des aides financières pour la reprise de la papèterie Arjowiggins de Wizernes sont validées par les pouvoirs publics et l'Etat.

**Quatre ans de lutte à la papèterie Arjowiggins de Wizernes ont permis la reprise de l'usine en septembre 2018 par un industriel local qui crée une nouvelle société appelée WIZPAPER, qui produira du papier pour l'emballage et de la découpe de papier en feuille. L'embauche de 30 personnes au début, puis de 80 et 120 progressivement, sont prévus.**



## Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile

### Alerte +++

**Les Personnes âgées et Personnes en situation de handicap occupent une place de premier plan dans une société qui se veut inclusive.**

« Une société dite inclusive s'adapte aux différences de la personne, va au-devant de ses besoins afin de lui donner toutes les chances de réussite dans la vie. » (Document préparatoire du schéma départemental des solidarités humaines, octobre 2017)

**La politique drastique de réduction des dépenses sociales que mène le Département affecte gravement les SAAD.**

En avril 2018, le Conseil Economique et Social a présenté un avis intitulé « vieillir dans la dignité » qui a recueilli 88,20% des voix. Cet avis a largement souligné l'ampleur des dégradations infligées aux EHPAD et aux SAAD et des difficultés rencontrées. Il préconise une meilleure prise en charge des besoins des personnes au domicile comme en établissement.

Le droit de vivre et de vieillir dans la dignité se heurte à la dure réalité d'une précarité financière imposée aux personnes âgées ou en situation de handicap, aux salariés de l'aide à domicile et aux services d'Aide et d'accompagnement à domicile.

En fixant le montant de prise en charge unique de l'APA à 21€ alors que tous les professionnels, toutes les associations et structures disent que pour fonctionner correctement, il faut un tarif entre 24 et 26 €,

En décidant en toute illégalité une dé-tarifification générale des SAAD.

En accumulant les retards de paiement des factures et les impayés, à savoir plusieurs millions d'euros, le Département met en péril l'existence de nombreux services à domicile, la bientraitance des personnes qui ont recours à leurs services et l'emploi des salariés de ces services.

Certains plans d'aide sont revus à la baisse, et les temps d'intervention sont courts (du fait de la fragmentation). La baisse des plans d'aide peut également s'expliquer par une diminution de la totalité des heures par les bénéficiaires de l'APA, notamment compte tenu de l'augmentation du reste à charge.

Cela entraîne une véritable maltraitance des personnes prises en charge et une dégradation des conditions de travail et de rémunération des salariés.

Notre alerte s'inscrit dans le cadre de l'application du Schéma départemental des Solidarités humaines qui stipule :

Axe 3, 3<sup>ème</sup> orientation, programme 1 : *favoriser le soutien à la vie à domicile en adaptant les accompagnements aux besoins des familles.*

**En faisant évoluer les interventions et leur financement, il s'agit de consolider et de développer un accompagnement de qualité et accessible pour**

**intervenir le plus possible auprès des personnes et des familles à domicile.** Face à des besoins évolutifs et diversifiés, il s'agira d'adapter les organisations et modalités de mise en œuvre, en tenant compte des situations spécifiques et des spécificités territoriales ou partenariales.

Afin de pouvoir assurer une aide efficace auprès des personnes en perte d'autonomie, les membres du CDCA revendiquent :

- Un montant de prise en charge horaire à hauteur du coût réel des prestations.
- le temps d'intervention dans les plans d'aide doit être revu à la hausse.
- Pour rappel, un fractionnement excessif des temps d'intervention est incompatible avec de bonnes conditions de travail et une qualité de services pour les usagers,
- Le paiement par le Département de tous les arriérés et factures impayées,
- des moyens financiers permettant aux SAAD de recruter des personnels qualifiés. Les métiers de l'aide à domicile doivent être plus attractifs et pour cela mieux rémunérés et bénéficier de garanties collectives améliorées.



**Le Département du Nord ne peut continuer à rester sourd aux interpellations des Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile.** Il y a urgence à trouver de vraies solutions qui ne peuvent se limiter à quelques réformes ponctuelles ni à des réponses à des problématiques annexes qui ne permettent pas de répondre aux difficultés économiques des Services.

**Une seule solution acceptable :**

**Revoir le budget social à la hausse pour garantir la poursuite d'activité des SAAD et par là même, la possibilité de faire face aux besoins réels des personnes en situation de dépendance.**

Dans un cadre plus large, la prise en charge de la perte d'autonomie doit être du ressort de la Solidarité nationale, assurée par la Sécurité sociale en intégrant le droit à l'autonomie dans la branche maladie de la Sécurité sociale. De plus, un grand Service public de l'Autonomie doit être mis en place.

## Actualité des salariés du spectacle et de l'audiovisuel



Ainsi lors de la dernière négociation de l'assurance chômage, les mêmes menaces sur le régime d'indemnisation des professionnels sont-elles réapparues, et avec elles, les mêmes rengaines sur les "privilèges"... alors même que la situation est pressante, les économies sont indispensables pour « sauver » le système (3,9 milliards sur 3 ans) !

Tous les chômeurs seront impactés...

- **baisse des indemnisations des salaires « élevés »**
- **règles de dégressivité,**
- **contrôle accru sur les chômeurs,**
- **offres raisonnables d'emploi.**

Comme à chaque fois, les salariés se voient mis en concurrence : « *si vous voulez de ces quelques avancées - indemnisation en cas de démission et ouverture de droits aux indépendants - acceptez des efforts ! Vous êtes déjà précaires, renoncez à vos droits !* »

Antienne que les « intermittents du spectacle » connaissent bien.

Alors le 21 janvier 2019, l'ensemble de la profession et de ses organisations représentatives (salariés et employeurs du secteur) ont signé un accord demandant le maintien de l'accord de 2016 (rétablissant les 507 h sur douze mois avec examen des droits à la date anniversaire) comme prévu jusque 2020 et de plus proposant même d'améliorer les droits par rapport à cet accord !

Le 14 février, le MEDEF, rejette le prolongement de l'accord de 2016 et décide de reprendre la main pour renégocier l'accord sur les mêmes bases (à la baisse) que le régime général.

Bref, avec l'échec de la négociation le 20 février dernier, c'est le gouvernement Philippe qui prend la main ce qui laisse présager des mesures prises au lendemain du grand pseudo-débat, et de l'élection européenne... !

Dès janvier, une partie de la profession s'est mobilisée (occupations, manifestations), souvent aux côtés des gilets jaunes ou rouges, avec pour slogan : « zéro économie sur le dos des chômeurs ».

**A chaque renégociation de la convention d'assurance - chômage, la presse, les organisations patronales... rappellent à l'opinion le « cas » des intermittents du spectacle. Le plus souvent, c'est l'occasion de stigmatiser une catégorie de salariés « privilégiés », responsable (en grande partie du moins) du toujours « énorme » déficit de la caisse d'assurance chômage.**

Et pourtant, on évoque « l'Exception Culturelle Française » qui s'appuie sur l'existence de cette modalité d'indemnisation qui permet de relayer les périodes sans contrat des salarié.e.s du spectacle et de l'audiovisuel par une indemnisation chômage (sous la condition d'avoir obtenu sur les douze mois précédents 507 heures d'activité déclarée et d'être toujours en recherche d'emploi).

Et certainement, le spectacle vivant, le cinéma français et toutes les activités artistiques et culturelles du secteur montrent une vitalité indiscutable.

Voire même une vitrine souvent scintillante pour les élu.e.s et les professionnel.le.s (grands festivals, événementiels, productions de spectacles en grand nombre sur les territoires) qui ne serait pas possible sans l'existence de cette modalité d'indemnisation qui permet à nombre d'artistes, techniciens, professionnels du secteur de vivre de leurs métiers.

## Agenda

**12 juillet:** Journée d'été  
(AULNOYE)

**23 août:** Journée d'été  
(LILLE)

**9 au 13 septembre:** Session 3  
module 2 PRUDIS - U.L de Lille

**16 au 20 septembre:** Niveau 2,  
2eme partie - U.L d'Onnaing

**10 septembre:** C.E UD-UL-UP

**24 septembre:** Journée d'action  
interprofessionnelle

**Faites connaitre vos dates à**  
**coordination@cgt59.fr**

Retrouvez toutes les infos de l'UD  
en vidéo sur:

**Facebook :UD CGT NORD**



**YouTube: UDnews#59**



**Comité de rédaction UD Nord:**  
Valérie PRINGUEZ - Alexandre ONG  
- David ROTOLO

**com@cgt59.fr**



**COMMENT FABRIQUER  
UNE FAKE NEWS ?**

**DEMONSTRATION**

**FAMILLE MULLIEZ : REDRESSEMENT  
FISCALE ANNULÉE SUITE AU VERSEMENT D'UNE  
PRIME DE VACANCES DE 4732.97 EUROS À  
L'ENSEMBLE DES SALARIÉS DU GROUPE.**



La famille qui détient notamment Décathlon, Auchan ou Leroy Merlin est accusée d'activité commerciale déguisée et condamnée à un redressement de plus de 88 millions d'euros.

Enfin, la famille Mulliez règle ses comptes avec le fisc français. Selon une information de la Lettre A, la société Soderec, qui appartient à cette famille parmi les plus influentes de France, a été condamnée à un redressement de 88.8 millions d'euros. Une décision de justice, qu'elle ne conteste pas.

Ce redressement porte sur les exercices 2010, 2011 et 2012. Une nouvelle affaire pour les propriétaires d'Auchan, Décathlon, Kiabi ou encore Norauto dont plusieurs propriétés et entreprises avaient déjà fait

l'objet de perquisitions en 2016.

Au cœur de l'enquête menée par les administrations françaises et belges, des dizaines de flux financiers entre Soderec et d'autres entités de la galaxie Mulliez, explique La lettre A. Ces échanges concernent notamment la société de gestion de fonds Kachgar ainsi que des membres de l'Association familiale Mulliez.

Ces sommes avancées par la Soderec sont illégales, même si elles ont été remboursées. C'est une pratique qui, selon le fisc, s'apparente à une activité commerciale déguisée. L'administration fiscale estime ainsi qu'en prenant en compte les intérêts que la holding aurait dû percevoir lors de ces opérations, la Soderec lui doit la somme de 88.8 millions d'euros.

**Suite à un accord entre l'administration fiscale et le groupe Auchan le redressement fiscal est annulé. Cet accord prévoit le versement d'une prime de vacances de 4732,97 Euros versée au 1<sup>er</sup> Juillet 2019 à l'ensemble des 300 000 salariés du Groupe AUCHAN.**

**En outre le groupe Auchan s'engage à verser cette prime de vacances d'un minimum de 4732,97 EUROS à l'ensemble des salariés chaque année à la même période.**

**JEAN MINTEUX**

**■ VRAI**

**■ FAUX**



# GROUPE AÉSIO, ACTEUR MUTUALISTE EN PROTECTION SOCIALE

Le Groupe Aésio est un acteur majeur en assurances de personnes, au service des salariés dans les branches professionnelles et les entreprises.



**+ 40 000**  
entreprises  
adhérentes

Notre démarche : **co-construire** les solutions de protection sociale avec l'ensemble des parties prenantes, pour « décider ensemble de vivre mieux ».

Notre conviction : la **proximité**, pour comprendre et répondre aux attentes des adhérents en portant les valeurs de **solidarité**, de **responsabilité** et d'**innovation**.

**+ de 3 700**  
collaborateurs

Notre ambition : accompagner nos adhérents à chaque étape de leur vie, en leur proposant **des garanties et des services** répondant à leurs besoins d'aujourd'hui, tout en anticipant ceux à venir.



**360**  
agences en  
France

**49**  
Recommandations  
de branche :  
**32 en santé et**  
**17 en prévoyance**

**+ 3 millions**  
de personnes  
protégées

Notre expertise au service des salariés et des entreprises :

## SANTÉ

Il est essentiel de tenir compte de la situation des branches et des entreprises afin de répondre au mieux aux attentes des salariés et de leur famille. C'est pourquoi, nous élaborons en co-construction des solutions santé personnalisées.

## PRÉVENTION

Nous menons des actions de prévention dans les entreprises et avec les branches professionnelles pour améliorer la qualité de vie au travail.

## PRÉVOYANCE

Des solutions performantes sont proposées aux salariés et à leur famille pour faire face aux aléas de la vie (arrêt de travail, invalidité, décès...).

## ÉPARGNE/RETRAITE

Améliorer les pensions versées par les régimes de retraite obligatoires avec des solutions personnalisables d'épargne retraite (PEE-PERCO, Article 83...).



- Imaginer la protection sociale de demain
- Répondre aux nouvelles attentes des salariés et des entreprises liées aux mutations du travail

Contact : Janine DHÉNAIN  
janine.dhenain@aesio.fr  
06 78 08 00 67

GROUPE AÉSIO,  
UNION MUTUALISTE DE GROUPE  
soumise aux dispositions du Livre I du code de la Mutualité immatriculée sous le n° 821 965 41  
Siège social : 25 place de la Madeleine - 75008 PARIS  
Enregistrée à l'ORIAS en tant que mandataire d'assurance sous le n° 1 600 69 68. Informations disponibles sur [www.orias.fr](http://www.orias.fr).  
Document non contractuel à caractère publicitaire.

aesio.fr



**GROUPE**  
**AÉSIO**  
DÉCISIONS ENSEMBLE DE VIVRE MEILLEUR